

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Présents : Messieurs et Mesdames POURRE Dominique, DEHOUCK Anne, COURBOT Jean-Marie, BRIDENNE Brigitte, FIEVEZ Philippe, GIRARDOT Marylène, LEVREAY Olivier, LEJUSTE Marie-Jeanne, COCQUET Laurent, MOREZ Emmanuelle, MARIETTE Pierre et SCHABAILLIE Guy-Noël.

Monsieur ROMAND Bruno et Madame HERAULT Séverine ayant donné procuration.

Absente excusée : Madame CREPIN Marie-Claude

Secrétaire de séance : Madame LEJUSTE Marie-Jeanne

Convocation du 19 septembre 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2014
- Décisions Budgétaires Modificatives
- Mise à jour de l'Etat de l'actif
- Bail du logement de Madame BOUCHEQUET Nathalie
- Recensement de la population 2015
- Nouveau régime des provisions
- Participation aux écoles de musique 2014/2015
- Tarif de la location de la salle communale
- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- Délibérations fiscales 2015
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- Questions diverses

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour en **ajoutant les points suivants** :

- Maîtrise d'œuvre pour la construction des 3 classes
- Avenant au marché de restauration de la sécherie.

Accord unanime.

Puis il demande d'apporter leurs remarques sur le compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions Budgétaires Modificatives 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes au sein des dépenses d'investissement :

<i>Opération</i>	<i>Chap</i>	<i>Art.</i>	<i>Réduction</i>	<i>Augmentation</i>
Construction de 3 classes	23	2313	61 500,00 €	
Feu gaz log. de la cantine	21	21538		1 500,00 €
Travaux voirie RD 219	21	2151		10 000,00 €
Travaux voirie RD 229	21	2151		46 500,00 €
Travaux voirie RD 229	20	2031		3 500,00 €

Accord unanime des membres présents.

N°

S/P le
Pub. le

Etat de l'actif arrêté au 31 décembre 2013

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que le receveur municipal a transmis l'état de l'actif de notre collectivité, arrêté au 31 décembre 2013.

Celui-ci a été étudié par Monsieur Jean-Marie Courbot, Adjoint. Plusieurs biens n'ont plus lieu d'être inscrits.

Les membres prennent note de cet acte et autorisent Monsieur le Maire à établir un certificat administratif précisant la liste des biens ne figurant plus à l'actif.

Renouvellement du bail du logement de Mme BOUCHEQUET Nathalie - 95 rue du Coupevent

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail du logement loué à Madame BOUCHEQUET Nathalie est arrivé à expiration le 31 juillet dernier, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Dans le cadre de la restauration de la sécherie de chicorée pour en faire un lieu de mémoire, le dit logement doit retrouver son état initial de lieu de vie des sécheurs Belges et devenir le point de départ de visites.

Pour ces motifs, les membres souhaitent que le bail soit renouvelé pour une durée de un an. Si l'évènement ne s'est pas produit ou n'a pas été confirmé, le bail doit se poursuivre jusqu'au délai de 3 ans.

Accord unanime des membres présents.

Recensement de la population 2015

Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu en janvier/février 2015 et que 3 agents recenseurs doivent être recrutés.

Nouveau régime des provisions

La commune doit délibérer afin d'instaurer un régime de provisions nécessaires pour couvrir les créances définitivement perdues après épuisement de toutes les voies de recours possibles du comptable public.

Ces provisions permettent de neutraliser la charge budgétaire des non valeurs sur un exercice et permettent en apurant les comptes de rendre les budgets plus sincères. Les non valeurs permettent ainsi de corriger le résultat pour les cotes irrémédiablement compromises. C'est une charge de fonctionnement dont le poids peut être conséquent certaines années. Le provisionnement rendu obligatoire permet d'atténuer ce poids s'il est pratiqué régulièrement. Chaque année, on provisionne et lorsqu'on en a besoin, on reprend la provision, soit une recette de fonctionnement qui vient couvrir la dépense à inscrire en non-valeur.

Participation aux écoles de musique - Année 2014/2015

Comme les années précédentes, la municipalité souhaite renouveler l'aide financière aux vétégliquois inscrits dans une école de musique de l'intercommunalité (Audruicq, Oye-Plage et Saint-Folquin). La participation sera de 50 % du montant de l'inscription et le montant maximum accordé n'excédera pas 45,00 €.

Si une demande parvenait pour une inscription hors intercommunalité, le conseil demande à Monsieur le Maire d'étudier l'inscription et d'accorder une aide éventuelle sur la même base.

Cette participation concerne l'année 2014/2015 et sera payée sur présentation d'un certificat d'inscription ou justificatif de paiement, d'un RIP ou RIB.

Accord unanime des membres présents.

Tarif de la location de la salle communale

Madame BRIDENNE expose aux membres présents que certains Vétieglisais essaient de duper l'intitulé de location pour profiter du tarif des habitants de la commune pour une personne extérieure. Aussi, elle a étudié la possibilité de ne faire qu'un seul tarif mais se heurte à une différence importante qui risque de léser les Vétieglisais.

Aussi, il est décidé de ne pas changer les tarifs.

Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Fixation du reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Comme la loi le prévoit la FDE 62 qui exerce la compétence d'AODE perçoit la TCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2 000 habitants.

Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, la FDE 62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3 % représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public.

Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune est de 97 % pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article 18 de la loi 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificatives pour 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97 %.

Délibérations fiscales 2015 : Chacun a pu étudier les différentes délibérations fiscales pouvant être prises avant le 1^{er} octobre 2014 pour une application au 1^{er} janvier 2015. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des délibérations qui ont été prises précédemment.

Après discussions et à l'unanimité, les membres décident de n'apporter aucune modification.

Création du poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent de cette catégorie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au chapitre 012.

Il charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives.
Dès la création et validation de ce poste auprès du centre de gestion :

- L'agent bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 15 points.
- L'indemnité d'administration et de technicité correspondant au montant de référence de ce grade sera appliquée avec un coefficient multiplicateur de 2,8.
- Monsieur le Maire rappelle que cette agent a été recrutée en juillet 2005 dans la poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe temps plein et l'occupe à 80 % (28 heures semaine) depuis le 1^{er} avril 2007, date de son retour de congés maternité. Comme il a été délibéré lors du précédent conseil municipal cette situation n'est pas figée et une augmentation horaire pourra être délibérée en temps opportun.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la création du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, le tableau des effectifs du personnel communal est comme suit :

Emplois permanents titulaire	Durée hebdomadaire	Effectif	Fonctions
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35 h 00	1/1	Secrétariat mairie / Finances – Elections...
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	28 h 00	1/1	Accueil mairie / APC / associations...
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	27 h 30	1/1	APC/activités périscolaires...
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35 h 00	0/1	Secrétariat mairie / APC / associations...
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35 h 00	2/2	Espaces publics, espaces verts, voiries,
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	20 h 00	0/1	salubrité, sécurité des locaux...
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	25 h 00	1/1	activités scolaires et péri scolaires...
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	28 h 30	1/1	cantine scolaire, salle communale et activités péri scolaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	20 h 00	0/1	cantine scolaire
ATSEM 1 ^{ère} classe	29 h 15	1/1	Ecole

✓ Une fiche poste sera créée et affectée à chaque titulaire.

Maîtrise d'œuvre pour la construction des 3 classes

Dans le cadre de la construction de trois classes avec pour chacune un bloc sanitaire et le bureau du directeur d'école, le conseil municipal, dans sa séance du 02 juillet 2014, a retenu Bertrand DELCLOY architecte pour les missions de Maîtrise d'Ouvrage (MOA), d'Ordonnance, Pilotage et Coordination des entreprises (OPC).

Les honoraires de 9,75 % appellent un montant provisoire de 48 750,00 € HT et se décomposent comme suit :

Phase	Nomenclature	% cumul	Honoraire cumule HT	Honoraire cumule TTC	Honoraire DVA HT	Honoraire GRONTMIJ HT
1	Esquisse	8	3 500,00	4 200,00	2 450,00	1 050,00
1	Avant projet définitif	30	13 125,00	15 750,00	9 187,50	3 937,50
1	Projet	50	21 875,00	26 250,00	15 312,50	6 562,50
1	Analyse des offres	57	24 937,50	29 925,00	17 456,25	7 481,25
2	Suivi de chantier	90	39 375,00	47 250,00	27 562,50	11 812,50
2	Opération préalable à la réception	95	41 562,50	49 874,40	29 093,75	12 468,75
2	Transmission des DOE	97	42 437,50	50 925,00	29 706,25	12 731,25

N°

S/P le
Pub. le

2	Parfait achèvement	100	43 750,00	52 500,00	30 625,00	13 125,00
---	--------------------	-----	-----------	-----------	-----------	-----------

mission complémentaire

2	Organisation pilotage et coordination	forfait	5 000,00	6 000,00	5 000,00	-
	TOTAL		48 750,00	58 500,00	35 625,00	13 125,00

Après avoir entendu les différents exposés et discussions, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes autres pièces.

N°

Travaux de restauration de la sécherie / Avenant n° 2 – Lot 01 / Maçonnerie – éléments métalliques / SAS Chevalier Nord

S/P le
Pub. le

A la demande de la commune, les travaux de nettoyage des planchers métalliques de la sécherie seront étendus aux anciennes machineries situées au rez de chaussée de la dépendance encore en place.

Elles seront nettoyées par grenailage : **Montant : 2387,00 € H.T.**

Accord unanime des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

N°

Adhésion à la fondation du patrimoine

S/P le
Pub. le

Grâce à la Fondation du Patrimoine, nous avons pu lancer une souscription pour restaurer la sécherie de chicorée. Son fonctionnement repose sur les adhésions de personnes privées et publiques.

En adhérant à la Fondation du Patrimoine, nous manifestons notre soutien à la mission de sauvegarde du patrimoine.

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal souhaitent soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine en Nord Pas-de-Calais et adhère à celle-ci pour un montant de 100,00 €.

☞ Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, chacun a reçu une invitation du Capitaine MICHEL, pour participer à l'une des présentations, soit le 10/10 ou le 11/10. Monsieur MARIETTE et Madame GIRARDOT y participeront. Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'excuser retenu professionnellement.

☞ Madame BRIDENNE fait part du décès du père de Madame Francine LHUSSIÈRE.

Commission des voiries et assainissement :

✓ **GRMU rue de Bourbourg :** Il a été déploré que des engins agricoles ont écrasé les bordures qui venaient le jour même d'être posées. Pourquoi ne pas étudier la pose de caméra pour relater les infractions.

✓ **Défense incendie :** La bêche à eau rue du Pont Neuf est posée.

✓ Le devis pour l'abattage des arbres rue des Garennes établi par la Sté Helleboid s'élève à 1 620,00 € H.T.

✓ Il est constaté que les véhicules empruntant la rue du Marais par la rue de Bourbourg ne marquaient pas toujours la priorité rue Julien Waringhem du fait que les deux voiries précédentes des lotissements sont marquées d'un STOP.

Demande de Subvention au titre d'aide à la voirie communale

Madame DEHOUCK, adjointe présente au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie prévu par la Commission et notamment les projets relatifs à deux traversées de route « rue du Fort Bâtard » et « rue du Marais » afin de permettre un parfait écoulement des eaux pluviales et ainsi éviter l'inondation des chaussées.

Ces travaux représentant un coût de 2 838,00 € HT, Madame DEHOUCK propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide à la Voirie communale.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de travaux de traversée de route pour un montant de 2 838,00 € HT,
- **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention au titre du programme d'aide à la Voirie communale,
- **PREVOIT** le financement des travaux hors subvention par prélèvement sur fonds libres.

Demande de Subvention au titre d'aide à l'assainissement pour la RD 219 dénommée rue du Fort Bâtard en agglomération.

Madame DEHOUCK, adjointe présente au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie prévu par la Commission et notamment la réalisation d'une connexion entre deux regards pluviaux, création d'un regard pluvial au-dessus du réseau existant et réfection des caniveaux afin de permettre un parfait écoulement des eaux rue du Fort Bâtard et ainsi éviter l'inondation de cette chaussée.

Ces travaux représentant un coût de 5 560,00 € HT, Madame DEHOUCK propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide à la Voirie communale.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier des travaux de réseau d'eau pluvial an agglomération de la RD 219 dite rue du Fort Bâtard pour un montant de 5 560,00 € HT,
- **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention au titre du programme d'aide à la Voirie communale,
- **PREVOIT** le financement des travaux hors subvention par prélèvement sur fonds libres.

✓ Madame GIRARDOT fait part que suite au drainage du champ de Monsieur FOISSEY, la traversée de route s'affaisse. Monsieur LAVOINE du SIRA sera avisé.

✓ Les panneaux "voisins vigilants" et "tris sélectifs" posé rue de Bourbourg gêne la visibilité. Cf. Monsieur POURCHEL de la MDI pour une pose éventuelle sur les panneaux d'agglomération.

✓ **Ponceau n°8** : Malgré les multiples réunions de concertations et les estimations réalisées, la 2^{ème} section des wateringues envisage de ne plus effectuer les travaux car le coût est trop élevé. Seul le changement de la vis sans fin serait réalisé.

Il sera pris contact avec Monsieur EVRARD pour lancer l'offre de service et ainsi débiter les travaux.

✓ **Wateringues** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le chantier du SIRA de poses de canalisations à la STEP s'est vu arrêter. Arrêt causé par la montée (très importante) des eaux de la section des wateringues.

Ce phénomène a également entraîné des difficultés dans les travaux organisés par le Conseil Général.

Commission des bâtiments et cimetière :

- ✓ **Gaz** : La Sté SENLECQ interviendra ce mercredi pour la pose du second feu au logement de la cantine.
- ✓ **Presbytère** : Les travaux sont bien avancés. Des formulaires de demande de logement seront établis et une annonce paraîtra au prochain bulletin infos.
- ✓ **Sécherie** : Une bonne avancée des travaux également.
- ✓ **Eglise** : Le sondage des fondations vient d'être fait.
- ✓ **Stade de football** : Il existe un problème d'éclairage public au terrain entraînant des zones d'ombres.
- ✓ **Cimetière** : Suite à l'achèvement de la dernière tranche de reprise des concessions, les allées seront nettoyées et des cailloux seront remis pour les fêtes de la Toussaint.

Commission affaires scolaires – sociale :

- ✓ **Classe verte** : L'école vient de nous transmettre un devis pour un séjour du 19 au 28 mai 2015 à la Chapelle d'Abondance, d'un montant de 470 € / enfant pour un effectif de 50 enfants. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention devra nous parvenir dès que possible pour prendre une délibération et permettre l'inscription au BP 2015.
- ✓ Ce jeudi 2 octobre les élèves de CM1 et CM2 se rendront à Lille à la compétition internationale eurosills.
- ✓ **TAP** : A ce jour 110 enfants sur 130 participent au TAP. Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à Mesdames BRIDENNE et DEHOUCK pour le travail accompli.

Commission Fêtes – vie associative et sportive - embellissement :

- ✓ Plusieurs réunions avec les associations sont prévues notamment pour le bilan du 14 juillet, préparation du calendrier des fêtes 2015.
- ✓ La remise des récompenses aux maisons fleuries aura lieu le vendredi 3 octobre à 18 h 30.
- ✓ Une réunion est programmée avec l'AFM pour l'organisation du Téléthon.

Fin de séance : 21 h 45